Vous êtes jeunes parents et cherchez un mode d'accueil pour votre enfant ? La Ville de Pélissanne vous propose de découvrir tous les services de la Petite Enfance présents sur la commune afin de vous offrir la solution d'accueil la plus adaptée à votre mode de vie.

le guide des jeunes parents

les services de la Petite Enfance à Pélissanne

PÉLISSANNE

BIEN VIVRE EN PROVENCE

Avant toute démarche, nous vous invitons à prendre contact avec le Relais Petite Enfance.

Le Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance est un service gratuit, financé par la commune, le département et la caisse d'allocations familiales. Il permet aux usagers (familles, assistant(e)s maternel(le)s, gardes à domicile,...) de se renseigner sur l'ensemble des modes d'accueil et d'être accompagnés dans leurs démarches administratives.

Voici les différents services proposés :

Aux parents :

- une écoute sur leurs demandes d'accueil
- une liste à jour des assistantes maternelles agréées de la commune
- un accompagnement dans leur rôle de parents-employeurs
- une orientation vers des interlocuteurs adaptés et spécialisés

Aux enfants :

- un espace de socialisation adapté et sécurisé avec d'autres enfants et professionnels
- des temps de jeux, d'éveil, de découverte qui respectent leur développement

Aux professionnels de l'accueil individuel :

- un accompagnement dans leur fonction de salarié du particulier-employeur
- une mise à jour régulière de leur disponibilité
- une écoute et un soutien pédagogique
- des temps de professionnalisation et d'échanges autour de leurs pratiques
- des matinées relais avec les enfants qu'ils accueillent

Avant toute visite prenez rendez-vous :

04 90 53 08 83
06 77 04 64 42 - 06 75 07 98 06

relaispetiteenfance@ville-pelissanne.fr

La Ribambelle,
43 rue du vallon de Gautier 13330 Pélissanne

les différents modes d'accueil collectifs de Pélissanne

Le Multi-Accueil Arc-en-Ciel

Cette structure prend en charge les enfants âgés de 3 mois à 4 ans dont les parents résident prioritairement sur la commune. Ce mode d'accueil permet aux familles de concilier vie socio-professionnelle et vie familiale, tout en garantissant à l'enfant une évolution harmonieuse, sécurisée et apaisée.

Les services proposés :

- accompagnement éducatif pluridisciplinaire dans le respect des besoins et du développement de l'enfant
- propositions d'activités d'éveil pour l'enfant
- évènements tout au long de l'année (fêtes, animations, spectacles, sorties,...)
- accompagnement des parents

Pour inscrire votre enfant :

- Prenez contact auprès du secrétariat à partir de votre 3ème mois de grossesse par mail ou par téléphone
- L'attribution des places sera étudiée en commission

04 90 55 25 60

multiaccueil.arcenciel@ville-pelissanne.fr

97 Chemin saint-Pierre
13330 Pélissanne

Micro-Crèche privée Les Chérubins

Accueille 12 enfants de 10 semaines à 4 ans avec une équipe de 4 professionnels de la petite enfance.
L'établissement propose une pédagogie active, où chaque enfant évolue à son rythme et en fonction de ses besoins.

07 88 68 54 23

pelissanne@les-cherubins.com

13 rue du Bas Taulet
13330 Pélissanne

les différents modes d'accueil individuels de Pélissanne

L'assistante maternelle

L'assistante maternelle est agréée par le service départemental de la Protection Maternelle et Infantile.

Tout au long de sa journée et à son domicile, elle :

- veille à la sécurité de l'enfant avant tout
- assure confort et bien-être à l'enfant notamment en respectant son rythme.
- instaure des rituels rassurants
- propose différentes activités d'éveil et l'apprentissage de l'autonomie

À Pélissanne, nombre d'entre elles sont adhérentes à l'association Côté bambins qui propose des activités et des évènements tout au long de l'année.
Une belle opportunité pour les petits de cotoyer d'autres enfants et pour les professionnelles de se retrouver afin d'échanger sur leurs pratiques ou de développer ensemble des projets.

Le LAEP
(lieu d'accueil enfants-parents)

Le LAEP est un service gratuit destiné aux parents ou représentants légaux d'enfants de 0 à 6 ans révolus.
Ce lieu vous permettra de partager un moment de jeux avec vos enfants, rencontrer d'autres parents, échanger ou encore trouver une écoute auprès des accueillants et des professionnels de la petite enfance.

Horaires d'ouverture (Hors vacances scolaires) :

Tous les mardis matin : 9h15 - 11h15

04 90 53 08 83

laep@ville-pelissanne.fr

La Ribambelle, 43 rue du Vallon
13330 Pélissanne

je cherche un mode d'accueil pour mon enfant non scolarisé

Je me renseigne au Relais Petite Enfance : ils m'orientent sur les différents modes de garde qu'offre Pélissanne

CHOIX ACCUEIL COLLECTIF

Secrétariat du Multi-Accueil

Secrétariat de l'établissement privé

J'attends le résultat de la commission d'attribution

J'ai une place pour mon enfant : J'attends le RDV d'inscription définitive avec la directrice de l'établissement

Je n'ai pas de place

CHOIX ACCUEIL INDIVIDUEL

Relais Petite Enfance: liste des assistant.e.s maternel.le.s et accompagnements

Je trouve un.e assistant.e maternel.le

Je prends RDV au Relais Petite Enfance

J'AI TROUVÉ UN MODE D'ACCUEIL !

les différentes aides financières

Le recours à un mode d'accueil, peu importe votre choix, constitue une nouvelle dépense pour les parents.
C'est pourquoi des aides existent. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du Relais Petite Enfance.

Aides CAF

CMG : Le Complément de libre choix du Mode de Garde ou CMG fait partie du dispositif de la «prestation d'accueil du jeune enfant» permettant d'accompagner financièrement l'arrivée d'un enfant au sein d'une famille. Cette aide prend en charge une partie des frais de garde de votre enfant avant ses 6 ans. Elle est versée pour l'accueil individuel ou la garde à domicile. Le montant du CMG est soumis à des conditions de ressources et varie selon la composition de votre foyer. Le minimum mensuel est de 191,41€.
Notez tout de même que vous devez prendre en charge un minimum de 15% du coût total de la garde de votre enfant.

PSU : La Prestation de Service Unique est une aide versée directement au Multi Accueil. Elle est disponible pour tout type de garde ainsi que pour tout type d'accueil. La famille règle uniquement la participation familiale selon un barème établi par la CAF.

Plus de renseignements sur monenfant.fr

Déduction Fiscale

Crédit d'impôt : Pour y être éligible, votre enfant doit être gardé par une assistante maternelle agréée ou par un établissement d'accueil collectif. Le crédit d'impôt s'élève à 50 % des sommes versées, retenues dans la limite de 3 500 € par enfant, soit un crédit d'impôt maximum de 1 750 €.

Toutes les informations pour devenir employeur d'une garde d'enfants à domicile ou d'une assistante maternelle agréée sur : caf.fr ,sur pajemploi.urssaf.fr et sur monenfant.fr